



RÉCAPITULATIF

L'ICCA et l'information à fournir sur le changement climatique

Mai 2010

La question du changement climatique dans l'information financière fait l'objet d'une attention de plus en plus soutenue. L'ICCA s'intéresse de très près à cette question depuis plusieurs années et sa connaissance approfondie en la matière est reconnue et appréciée.

Depuis 2005, l'ICCA rappelle que la réglementation sur les valeurs mobilières exige la communication des informations significatives relatives aux changements climatiques dans le rapport de gestion, soit le rapport descriptif qui accompagne les états trimestriels et annuels déposés auprès des autorités. L'ICCA a également fourni d'autres lignes directrices.

- En 2005, l'ICCA a publié un document d'information intitulé **Informations à fournir dans le rapport de gestion sur l'incidence financière des changements climatiques et d'autres questions**
- Un document intitulé **Note aux cadres supérieurs : Changement climatique et informations connexes** a été publié par la suite en mars 2008
- À la fin de 2008, l'ICCA a publié **Améliorer son rapport de gestion — Informations à fournir sur le changement climatique**
- En juillet 2009, l'ICCA a sensibilisé les membres de conseils d'administration à leurs responsabilités en matière d'examen et d'approbation des informations significatives liées au changement climatique dans un document intitulé **Cahier d'information sur le changement climatique – Questions que les administrateurs devraient poser**

Sur la scène internationale, le leadership de l'ICCA dans ce dossier a été souligné dans l'exposé-sondage de mai 2009 du Climate Disclosure Standards Board (CDSB), qui comporte de nombreux renvois aux lignes directrices de 2008 de l'ICCA concernant les informations à fournir sur le changement climatique dans le rapport de gestion. Le CDSB travaille en ce moment à l'élaboration d'un cadre de référence reconnu mondialement, fondé sur les normes actuelles, pour la communication d'informations relatives au changement climatique par les entreprises.

L'ICCA a également produit de nombreux articles sur le sujet, dont certains pour des publications comptables – notamment l'article vedette du numéro de décembre 2009 de *CAMagazine* intitulé «**La nouvelle révolution industrielle**». En outre, également en décembre, un commentaire de l'ICCA sur le changement climatique a été publié dans le *National Post*, l'un des deux journaux à diffusion nationale du Canada.

En plus de produire des lignes directrices et des articles, l'ICCA a informé ses membres sur la question au moyen de présentations données lors du Colloque de l'ICCA sur l'information financière et la comptabilité, et de présentations devant les membres de l'ordre de la Colombie-Britannique et de celui de l'Alberta. L'ICCA a aussi sensibilisé d'autres professionnels, du milieu des investisseurs institutionnels (RiskMetrics), de celui des relations avec les investisseurs (Institut canadien des relations avec les investisseurs), ainsi que des milieux bancaire et juridique, aux responsabilités qui leur incombent en matière d'information relative aux changements climatiques.



L'ICCA s'est en outre exprimé à maintes reprises, lors de réunions avec les gouvernements fédéral et provinciaux, ainsi que dans des lettres de commentaires adressées à ceux-ci, sur les conséquences pour les marchés financiers des lois et des règlements relatifs au changement climatique, et sur l'impératif d'intégrité dans le système.

Enfin, l'ICCA comptait parmi les sept organismes comptables, de divers endroits du monde, à signer une lettre ouverte aux dirigeants politiques participant à la conférence sur le changement climatique qui a eu lieu à Copenhague. Les signataires de cette lettre demandaient la création d'un ensemble de normes universellement reconnues pour la communication aux actionnaires de l'information relative aux changements climatiques de manière à ce que cette information soit rattachée à la performance financière et aux principaux rapports financiers.